

Jeudi 23 octobre 2025

ez vous VITRY-LE-FRANÇOIS ET ALENTOUR

Après le déménagement des urgences, place à 5 mois de travaux

Vitry-le-François. Pendant les cinq mois de travaux de réfection des urgences du centre hospitalier de la Cité rose, le service a dû être délocalisé au deuxième étage de l'établissement, sans que cela n'impacte sa qualité et son accueil.

Hippolyte Semin

hsemin@lunion.fr

e déménagement s'est passé sans encombre, les travaux vont pouvoir commencer». Dans les locaux vides du service des urgences, Arnaud Mongeville, directeur du centre hospitalier ville, directeur du centre hospitalier de Vitry-le-François, constate la nécessité de remise à neuf de cet espace. C'était l'un des projets phares de 2025. La réfection des murs et des plafonds de l'ensemble du service des urgences de l'hôpital vitryat était des urgences de l'optial vitryat etait prévue pour la fin d'année et va pou-voir débuter fin octobre. Pour ce faire, une suspension temporaire du service a eu lieu le mardi 21 octobre, permettant le transfert de l'en-semble des équipements, du maté-riel et du personnel. Après 10 heures de déménagement, le service a pu ouvrir de nouveau dans des locaux provisoires. Au deuxième étage de l'établissement de santé, au niveau de l'ancien service de cardiologie, les de l'ancien service de cardiologie, les équipes font déjà feu de tout bois pour accueillir les patients. « Il y a encore quelques giustements à faire, mais le service est opérationnel», continue Arnaud Mongeville, avant de couper court. Ce changement de lieu ne transforme en rien l'accueil et la quatransforme en rien l'accueil et la qualité des urgences pour les patients.

Cinq mois de travaux des urgences Avec le même nombre de salles, d'in-firmières et de médecins, la seule différence tient dans le fait de devoir offirerence tient dans le fait de devoir prendre l'ascenseur pour accéder au service. « Nous avons même installé une solution mobile de télé AVC pour continuer de pouvoir utiliser cet équi-pement ». Côté capacité d'accueil du public, même constat. « On a 39 pa-tients qui viennent par jour glissant et notre volume d'activité n'est pas modi-fié », constate le directeur de l'éta-blissement de santé. Cette solution temporaire intervient

pour la mise en place des travaux des locaux qui commencent fin octobre, locaux qui commencent fin octobre, prévus pour une durée de cinq mois, soit une livraison en mars 2026. «L'enveloppe pour cet investissement est de 250 000 euros, entièrement fi-nancés par l'hôpital », relate Arnaud Mongeville, qui attend une réponse de l'ARS pour des possibles subven-

tions. À terme, aucune transformation du service n'est à noter, seulement un rafraîchissement des murs et des plafonds de l'espace qui commençait à vieillir. Avec cet objectif de mainte a vieiliir. Avec cet objectif de mainte-nir une modernité dans ses outils et espaces de travail, l'hôpital se refait une beauté. Un moyen de faire pen-cher la balance pour le renouvelle-ment du Service d'accueil des ungences (SAU), dont le dossier devra être déposé en 2026 ? ●



Un service des urgences avec une jauge extensible

Si le service des urgences bragard a pu connaître certaines difficultés cet été, celui de Vitry-le-Francois vit bien. Avec une constance dans le nombre de médecins depuis plusieurs années, il connait même une tendance à la hausse de son nombre de patient. « En cinq ans, le volume d'activité a augmenté de 8%, ce qui montre bien qu'il y a un besoin sur le terri-toire », explique Arnaud Mongeville. Actuellement, avec 39 patients par jour glissant sur une année, le service des urgences peut même encore augmenter sa jauge, Selon son directeur, il pourrait absorber jusqu'à 20% de capacité en plus sans problème



Maison Joseph Perrier: 200° anniversaire > 24/10 de 18 h à 21 h : Visites guidées et bar à champagne Musée Champagne Famille Carbot > 24/10 de 19 h 30 à 21 h : Bulles & Couleurs > 25/10 de 19 h à 22 h : Bulles & Volutes

Tél.: 03 26 68 21 51 > 24/10 : Dîner avec accord mets/champagne des maisons et négociants de Châlons



La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)

23/10/2025, 08:51 1 sur 1